



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

BOSTIK SAF30 15
Remplace la version : 02-janv.-2023

Date de révision 04-mars-2024
Numéro de révision 2

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit BOSTIK SAF30 15
Forme Cette substance/ Ce mélange contient des nanoformes

Autres moyens d'identification

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée ADHÉSIFS. Résine.

Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société

BOSTIK SA
AEC Polymers
ZI d'Eyrialis
6, rue Guy Pellerin
Le Barp, 33114
France
Tel: +33(0)5 57 26 15 15
Fax: +33 (0)5 56 36 75 23

Adresse e-mail Fds.AECPOLYMERS@bostik.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Europe Tel : +33 (0)5 57 26 15 15 (Lundi-Vendredi Heures de travail)
112
Belgique Centre Antipoisons Belge: +35 (0) 70 245 245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement
(CE) n° 1272/2008 [CLP]

Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H335)
Catégorie 3 Irritation respiratoire	
Liquides inflammables	Catégorie 2 - (H225)

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient Méthacrylate de méthyle; Méthacrylate de dodécyle; Bisphenol-A-Epichlorhydrine et résines epoxydiques <= 700 MW; acide propène-2 oïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK SAF30 15
Remplace la version : 02-janv.-2023

Date de révision 04-mars-2024
Numéro de révision 2



Mention d'avertissement
Danger

Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H335 - Peut irriter les voies respiratoires
H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
P370 + P378 - En cas d'incendie : Utiliser un agent chimique sec, du CO₂, un jet d'eau ou une mousse résistant aux alcools pour l'extinction

Informations supplémentaires

Ce produit fait partie d'un kit. Veuillez également vous référer à la FDS du (des) autre(s) composant(s) du kit.

2.3. Autres dangers

Polymérise avec dégagement de chaleur. Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

PBT & vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Nom chimique	CE n° (numéro d'index UE)	Numéro CAS.	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)	Numéro d'enregistrement REACH
Méthacrylate de méthyle 40 - <80 %	201-297-1 (607-035-00-6)	80-62-6	Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1B (H317) STOT SE 3 (H335) Flam. Liq. 2 (H225)	STOT SE 3 :: C>=10%	-	-	01-2119452498-28-xxxx
Poly(oxy-1,4-butanediyl),	-	82339-26-2	Skin Irrit. 2 (H315)	-	-	-	[7]

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK SAF30 15

Remplace la version : 02-janv.-2023

Date de révision 04-mars-2024

Numéro de révision 2

alpha-hydro-omega-hydroxy-, polymer with 5-isocyanato-1-(isocyanatomethyl)-1,3,3-trimethylcyclohexane, 2-hydroxyethyl methacrylate-blocked 5 - <10 %			Eye Irrit. 2 (H319)				
acide propène-2 oïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate 1 - <2.5 %	258-053-2	52628-03-2	Skin Corr. 1C (H314) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1B (H317)	-	-	-	01-2119980575-25-xxxx
Méthacrylate de dodécyle 1 - <2.5 %	205-570-6 (607-247-00-9)	142-90-5	STOT SE 3 (H335)	STOT SE 3 :: C>=10%	-	-	01-2119489778-11-XXXX
Bisphenol-A-Epichlorhydrine et résines epoxydiques <= 700 MW 1 - <2.5 %	500-033-5	25068-38-6	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Chronic 2 (H411)	Eye Irrit. 2 :: C>=5% Skin Irrit. 2 :: C>=5%	-	-	01-2119456619-26-xxxx
Acide méthacrylique 1 - <2.5 %	201-204-4 (607-088-00-5)	79-41-4	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 3 (H311) Skin Corr. 1A (H314) Acute Tox. 4 (H332) STOT SE 3 (H335)	STOT SE 3 :: C>=1% Skin Irrit. 2 :: 1%<=C<10% Skin Corr. 1A :: C>=10% Eye Irrit. 2 :: 1%<=C<3% Eye Dam. 1 :: C>= 3% Acute Tox. 4 :: 10%<=C<25%	-	-	01-2119463884-26-xxxx
zinc bis(2-méthylacrylate) 0.1- <1 %	236-144-8	13189-00-9	Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1 (H317) Acute Tox. 4 (H302) Aquatic Acute 1 (H400)	-	-	-	01-2119976363-30-xxxx
1,3-bis[12-hydroxy-octadécamide-N-méthylène]benzène 0.1- <1 %	423-300-7 (616-198-00-2)	911674-82-3	Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Chronic 4 (H413)	-	-	-	01-0000016979-49-xxxx
1,1'-(p-tolylimino)dipropylol 0.1- <1 %	254-075-1	38668-48-3	Acute Tox. 2 (H300) Eye Irrit. 2 (H319) Aquatic Chronic 3 (H412)	-	-	-	01-2119980937-17-xxxx
acide octadécanoïque, hydroxy-12, produits de réaction avec l'éthylènediamine 0.1 - <0.5 %	309-629-8	100545-48-0	Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Chronic 3 (H412)	-	-	-	01-2119979085-27-XXXX
Acrylated polydiméthylsiloxane 0.1 - <0.5 %	603-070-6	125455-52-9	Skin Sens. 1B (H317)	-	-	-	[7]
N,N-Diméthyl-p-toluidine 0.1 - <0.3 %	202-805-4 (612-056-00-9)	99-97-8	Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 3 (H331) STOT RE 2 (H373) Aquatic Chronic 3 (H412)	-	-	-	-
1-Méthoxy-2-propanol 0.1 - <0.3 %	203-539-1 (603-064-00-3)	107-98-2	STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 3 (H226)	-	-	-	01-2119457435-35-xxxx

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

NOTE [7] - Aucun numéro d'enregistrement n'est fourni pour cette substance, car il s'agit d'un polymère exempté d'enregistrement selon les dispositions de l'article 2(9) de REACH. Tous les monomères ou autres substances incluses dans le polymère sont enregistrés ou exemptés d'enregistrement

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK SAF30 15

Remplace la version : 02-janv.-2023

Date de révision 04-mars-2024

Numéro de révision 2

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	CE n° (numéro d'index UE)	Numéro CAS	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Méthacrylate de méthyle	201-297-1 (607-035-00-6)	80-62-6	-	-	-	-	-
acide propène-2 oïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate	258-053-2	52628-03-2	-	-	-	-	-
Méthacrylate de dodécyle	205-570-6 (607-247-00-9)	142-90-5	-	-	-	-	-
Bisphenol-A-Epichlorhydrine et résines époxydiques <= 700 MW	500-033-5	25068-38-6	-	-	-	-	-
Acide méthacrylique	201-204-4 (607-088-00-5)	79-41-4	1320	1000	-	11	-
zinc bis(2-méthacrylate)	236-144-8	13189-00-9	500	-	-	-	-
1,3-bis[12-hydroxy-octadécamide-N-méthylène]-benzène	423-300-7 (616-198-00-2)	911674-82-3	-	-	-	-	-
1,1'-(p-tolylimino)dipropyl-2-ol	254-075-1	38668-48-3	50	-	-	-	-
acide octadécanoïque, hydroxy-12, produits de réaction avec l'éthylènediamine	309-629-8	100545-48-0	-	-	-	-	-
Acrylated polydimethylsiloxane	603-070-6	125455-52-9	-	-	-	-	-
N,N-Diméthyl-p-toluidine	202-805-4 (612-056-00-9)	99-97-8	-	-	-	-	-
1-Méthoxy-2-propanol	203-539-1 (603-064-00-3)	107-98-2	-	-	-	-	-

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration $\geq 0,1\%$ (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

Notes

Voir la section 16 pour plus d'informations

Nom chimique	Notes
Méthacrylate de méthyle - 80-62-6	D
Acide méthacrylique - 79-41-4	D
N,N-Diméthyl-p-toluidine - 99-97-8	C

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK SAF30 15
Remplace la version : 02-janv.-2023

Date de révision 04-mars-2024
Numéro de révision 2

Conseils généraux	Consulter immédiatement un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.
Inhalation	Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
Contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter immédiatement un médecin. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Contact avec la peau	Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés. Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
Ingestion	Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.
Protection individuelle du personnel de premiers secours	Éliminer les sources d'ignition. Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Sensation de brûlure. Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire.
Effets de l'exposition	Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes.
------------------------	---

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO ₂). Jet d'eau. Mousse résistant à l'alcool.
Moyens d'extinction inappropriés	Aucune information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	Risque d'ignition. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les réservoirs au jet d'eau. Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction d'incendie contaminée doivent être éliminés conformément aux réglementations locales. Le produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Produits de combustion dangereux	Oxydes de carbone. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO ₂). Hydrocarbures. Chlorure d'hydrogène. Oxydes d'azote (NO _x). Cyanure d'hydrogène. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.
--	---

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK SAF30 15
Remplace la version : 02-janv.-2023

Date de révision 04-mars-2024
Numéro de révision 2

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Évacuer le personnel vers des zones sûres. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Attention aux retours de flammes. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manipulation de ce produit doit être mis à la terre. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée.
Autres informations	Ventiler la zone. Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.
Pour les secouristes	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.
--	--

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement	Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée. Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les vapeurs. Endiguer le plus en aval possible du déversement pour récupérer les eaux de ruissellement. Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau. Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure.
Méthodes de nettoyage	Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.
Prévention des dangers secondaires	Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques	Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.
---------------------------------------	--

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger	Veuillez également vous référer à la FDS du (des) autre(s) composant(s) du kit. Ce produit fait partie d'un kit. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mettre à la terre et relier par des liaisons équipotentielles lors des transferts de cette matière pour prévenir les décharges d'électricité statique, les incendies et les explosions. Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée. Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Utiliser conformément aux instructions figurant sur l'étiquette de l'emballage. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
--	--

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK SAF30 15
Remplace la version : 02-janv.-2023

Date de révision 04-mars-2024
Numéro de révision 2

Remarques générales en matière d'hygiène Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique). Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Ne pas stocker à proximité de matières combustibles. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Stocker conformément aux réglementations nationales correspondantes. Conserver conformément aux réglementations locales. Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants.

Température de stockage recommandée Conserver à des températures comprises entre 5 et 25 °C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)
Résine. ADHÉSIFS.

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Autres informations Respecter la fiche de données techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Belgique
Méthacrylate de méthyle 80-62-6	TWA: 50 ppm STEL: 100 ppm	TWA: 50 ppm TWA: 208 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 416 mg/m ³
Silice 7631-86-9	TWA: 0.1 mg/m ³	-
Talc (sans fibre damiante) 14807-96-6	-	TWA: 2 mg/m ³
Acide méthacrylique 79-41-4	-	TWA: 20 ppm TWA: 71 mg/m ³
Verre 65997-17-3	-	TWA: 10 mg/m ³
1-Méthoxy-2-propanol 107-98-2	TWA: 100 ppm TWA: 375 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 568 mg/m ³ *	TWA: 50 ppm TWA: 184 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 369 mg/m ³ S*

Dose dérivée sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Dose dérivée sans effet (DNEL) acide propène-2 oïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate (52628-03-2)			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur	Inhalation	7.04 mg/m ³	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK SAF30 15

Remplace la version : 02-janv.-2023

Date de révision 04-mars-2024

Numéro de révision 2

À long terme Effets systémiques sur la santé			
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	1 mg/kg pc/jour	

Bisphenol-A-Epichlorhydrine et resines epoxydiques <= 700 MW (25068-38-6)

Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À court terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	8.33 mg/kg pc/jour	
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	8.33 mg/kg pc/jour	
travailleur À court terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	12.25 mg/kg pc/jour	

1,1'-(p-tolylimino)dipropan-2-ol (38668-48-3)

Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	2.47 mg/m ³	
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	0.7 mg/kg pc/jour	

1-Méthoxy-2-propanol (107-98-2)

Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À court terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	553.5 mg/m ³	
travailleur À court terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	553.5 mg/m ³	
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	183 mg/kg pc/jour	
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	369 mg/m ³	

Dose dérivée sans effet (DNEL)

acide propène-2 oïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate (52628-03-2)

Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	1.74 mg/m ³	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	0.5 mg/kg pc/jour	

Bisphenol-A-Epichlorhydrine et resines epoxydiques <= 700 MW (25068-38-6)

Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK SAF30 15

Remplace la version : 02-janv.-2023

Date de révision 04-mars-2024

Numéro de révision 2

Consommateurs À court terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	3.571 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À court terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	0.75 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	3.571 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	0.75 mg/kg pc/jour	

1,1'-(p-tolylimino)dipropan-2-ol (38668-48-3)

Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	0.25 mg/kg pc/jour	

1-Méthoxy-2-propanol (107-98-2)

Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	78 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	43.9 mg/m ³	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	33 mg/kg pc/jour	

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

acide propène-2 oïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate (52628-03-2)

Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.068 mg/l
Eau de mer	0.007 mg/l
Usine de traitement des eaux usées	0.546 mg/l
Sédiments d'eau douce	0.481 mg/kg de masse sèche
Sédiments marins	0.048 mg/kg de masse sèche
Terrestre	0.056 mg/kg de masse sèche

Bisphenol-A-Epichlorhydrine et resines epoxydiques <= 700 MW (25068-38-6)

Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.006 mg/l
Eau de mer	0.0006 mg/l
Sédiments d'eau douce	0.996 mg/l
Sédiments marins	0.0996 mg/l
Terrestre	0.196 mg/l

1,1'-(p-tolylimino)dipropan-2-ol (38668-48-3)

Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.017 mg/l
Eau de mer	0.002 mg/l
Usine de traitement des eaux usées	199.5 mg/l
Sédiments d'eau douce	0.163 mg/kg de masse sèche

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK SAF30 15

Remplace la version : 02-janv.-2023

Date de révision 04-mars-2024

Numéro de révision 2

Sédiments marins	0.016 mg/kg de masse sèche
Terrestre	0.023 mg/kg de masse sèche

1-Méthoxy-2-propanol (107-98-2)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	10 mg/l
Eau de mer	1 mg/l
Usine de traitement des eaux usées	100 mg/l
Sédiments d'eau douce	52.3 mg/kg de masse sèche
Sédiments marins	5.2 mg/kg de masse sèche
Terrestre	4.59 mg/kg de masse sèche

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Les vapeurs/aérosols doivent être obligatoirement évacués directement à leur point d'origine.

Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Les protections oculaires doivent être conformes à la norme EN 166
- Protection des mains** Utilisation recommandée : Caoutchouc nitrile. Polyéthylène. Polypropylène. Épaisseur des gants > 0.4 mm. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Le délai de rupture des gants dépend du matériau, de l'épaisseur ainsi que de la température. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374
- Protection de la peau et du corps** Porter un vêtement de protection approprié. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. Chaussures antistatiques.
- Protection respiratoire** En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de type A/P2 ou plus efficace.
- Type de filtre recommandé :** Filtre à gaz et vapeurs organiques conforme à EN 14387.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Ne pas autoriser les rejets incontrôlés de produit dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	Thixotrope Visqueux
Couleur	Crème
Odeur	Aucune information disponible.

Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	= 100 °C	
Inflammabilité	Aucune donnée disponible	Liquide inflammable
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucun(e) connu(e)
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair	= 10 °C	
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température de décomposition		Aucun(e) connu(e)
pH	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
pH (en solution aqueuse)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité dynamique	100000 - 250000 mPa s	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK SAF30 15

Remplace la version : 02-janv.-2023

Date de révision 04-mars-2024

Numéro de révision 2

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
Contact oculaire	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque de graves lésions des yeux. Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.
Contact avec la peau	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. (d'après les composants). Provoque une irritation cutanée.
Ingestion	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Rougeur. Brûlure. Risque de cécité. Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale)	5,570.70 mg/kg
ETAmél (voie cutanée)	15,708.90 mg/kg
ETAmél (inhalation-gaz)	>20000 ppm
ETAmél (inhalation-poussières/brouillard)	163.20 mg/l
ETAmél (inhalation-vapeurs)	>20 mg/l

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Méthacrylate de méthyle	=7872 mg/kg (Rattus)	5000 - 7500 mg/kg (Oryctolagus cuniculus) > 5 g/kg (Oryctolagus cuniculus)	=7093 ppm (Rattus) 4 h
Méthacrylate de dodécyle	LD50 >5000 mg/Kg Rat (OECD 401)	>3000 mg/Kg (Oryctolagus cuniculus)	-
Bisphenol-A-Epichlorhydrine et résines époxydiques <= 700 MW	LD50 (Rattus) > 2000 mg/kg OECD 420	>2000 mg/Kg (Rattus)	-
Acide méthacrylique	LD50 = 1320 mg/kg (Rattus)	LD50 = 500 - 1000 mg/kg (Oryctolagus cuniculus)	=7.1 mg/L (Rattus) 4 h
zinc bis(2-méthylacrylate)	LD50 =500 mg/Kg (Rattus)	-	> 5.32 mg/L (Rat) 4 h
1,3-bis[12-hydroxy-octadécami de-N-méthylène]-benzène	LD50 >2000 mg/Kg (Rattus)	LD50 >2000 mg/Kg (Oryctolagus cuniculus)	LC50 Inhalation 4h >5g/m ³ (Rattus)
1,1'-(p-tolylimino)dipropan-2-ol	LD50 >25<200 mg/kg bw (Rattus)(OECD guideline 423)	LD50 >2000 mg/kg (Rattus) OECD 402	-
acide octadécanoïque, hydroxy-12, produits de réaction avec l'éthylènediamine	LD50 >2000 mg/kg (Rattus)	-	LC50 =5.05 mg/kg (Rattus)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK SAF30 15
Remplace la version : 02-janv.-2023

Date de révision 04-mars-2024
Numéro de révision 2

Acrylated polydimethylsiloxane	LD50 >2000 mg/Kg (Rattus)	-	-
N,N-Diméthyl-p-toluidine	LD50: 1650 mg/kg (Rat) OECD 401	> 2000 mg/kg (Rabbit)	= 1400 mg/m ³ (Rat) 4 h
1-Méthoxy-2-propanol	>3500 mg/Kg (Rattus)	>2000 mg/Kg (Rattus)	>7559 ppm (Rattus) 6 h

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Peut entraîner une irritation cutanée. Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque des brûlures. Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique Peut irriter les voies respiratoires.

STOT - exposition répétée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

Remarque : PC-ADH-8 Adhésifs et scellants multicomposants Veuillez également vous référer à la FDS du (des) autre(s) composant(s) du kit Ce produit fait partie d'un kit

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK SAF30 15

Remplace la version : 02-janv.-2023

Date de révision 04-mars-2024

Numéro de révision 2

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés	Facteur M	Facteur M (long terme)
Méthacrylate de méthyle 80-62-6	EC50: =170mg/L (96h, Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50 96 h > 79 mg/L (Oncorhynchus mykiss static) Lepomis macrochirus 96h =191-283 mg/l	-	EC50: =69mg/L (48h, Daphnia magna)		
acide propène-2 oïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate 52628-03-2	-	LC50: >112mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss)	-	-		
Bisphenol-A-Epichlorhydrine et résines époxydiques <= 700 MW 25068-38-6	EC50 (72h) = 9.4 mg/L (Scenedesmus capricornutum) EPA-660/3-75-009	1.2 mg/l 96Hr (Oncorhynchus mykiss)	-	2.7 mg/l 48hr Daphia Magna		
Acide méthacrylique 79-41-4	-	LC50 (96h) = 833 mg/L (Scophthalmus maximus)	-	EC50 (48h) =210 mg/L Daphnia magna		
zinc bis(2-méthylacrylate) 13189-00-9	0.53-0.56 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata)	-	-	-		
1,3-bis[12-hydroxy-octadécamide-N-méthylène]benzène 911674-82-3	EC50 (96hr) >100 mg/L Algae	LC50 96h >100 mg/L	-	EC50 (48h) >0.64 mg/L (Daphnia magna)		
1,1'-(p-tolylimino)dipropylan-2-ol 38668-48-3	EC50 (72h) = 245 mg/L (Desmodesmus subspicatus) OECD 201	LC50 (96h) = 17 mg/L (Danio rerio)	-	EC50 (48h) = 28.8 mg/L (Daphnia magna)		
acide octadécanoïque, hydroxy-12, produits de réaction avec l'éthylènediamine 100545-48-0	EL50 (72h) >100 mg/L Algae (Pseudokirchneriella subcapitata)	LL50 (96h) >10mg/L (Onchohynchus mykiss)	-	EL50 (48h) >10mg/L Daphnia (Daphnia magna)		
N,N-Diméthyl-p-toluidine 99-97-8	-	LC50: 42 - 50.5mg/L (96h, Pimephales promelas)	-	-		
1-Méthoxy-2-propanol 107-98-2	-	LC50: 4600 - 10000mg/L (96h, Leuciscus idus) LC50: =20.8g/L (96h, Pimephales promelas)	-	EC50: =23300mg/L (48h, Daphnia magna)		

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

1,1'-(p-tolylimino)dipropylan-2-ol (38668-48-3)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301B :	5 jours	39%	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK SAF30 15

Remplace la version : 02-janv.-2023

Date de révision 04-mars-2024

Numéro de révision 2

Biodégradabilité facile : Essai de dégagement de CO2 (TG 301 B)			
---	--	--	--

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Méthacrylate de méthyle	1.38
acide propène-2 oïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate	2.72
Méthacrylate de dodécyle	6.68
Bisphenol-A-Epichlorhydrine et resines epoxydiques <= 700 MW	3.26
Acide méthacrylique	0.93
zinc bis(2-méthylacrylate)	1.03
1,3-bis[12-hydroxy-octadécamide-N-méthylène]-benzène	6.5
1,1'-(p-tolylimino)dipropan-2-ol	2.1
acide octadécanoïque, hydroxy-12, produits de réaction avec l'éthylènediamine	5.86
N,N-Diméthyl-p-toluidine	1.729
1-Méthoxy-2-propanol	1

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance(s) classée(s) PBT ou vPvB au-dessus du seuil de déclaration.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Méthacrylate de méthyle	La substance n'est pas PBT/vPvB
acide propène-2 oïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate	La substance n'est pas PBT/vPvB
Méthacrylate de dodécyle	La substance n'est pas PBT/vPvB
Bisphenol-A-Epichlorhydrine et resines epoxydiques <= 700 MW	La substance n'est pas PBT/vPvB
Acide méthacrylique	La substance n'est pas PBT/vPvB
zinc bis(2-méthylacrylate)	La substance n'est pas PBT/vPvB
1,3-bis[12-hydroxy-octadécamide-N-méthylène]-benzène	La substance n'est pas PBT/vPvB
1,1'-(p-tolylimino)dipropan-2-ol	La substance n'est pas PBT/vPvB
acide octadécanoïque, hydroxy-12, produits de réaction avec l'éthylènediamine	La substance n'est pas PBT/vPvB
N,N-Diméthyl-p-toluidine	La substance n'est pas PBT/vPvB
1-Méthoxy-2-propanol	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK SAF30 15
Remplace la version : 02-janv.-2023

Date de révision 04-mars-2024
Numéro de révision 2

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés	Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.
Emballages contaminés	Les récipients vides présentent un danger d'incendie et d'explosion. Ne pas découper, percer ou souder les récipients.
Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC	Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.
Catalogue européen des déchets	08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses 15 01 10*: emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
Autres informations	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Remarque : Les informations spécifiées dans cette section peuvent par conséquent ne pas être en accord avec les mentions du document de déclaration dangereuse. Les descriptions transport mentionnés dans cette section s'appliquent pour des transport en vrac / IBC uniquement, et peuvent ne pas s'appliquer aux produits en conditionnement non-vrac (selon la définition réglementaire).

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN1133
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	ADHÉSIFS
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3
Étiquettes	3
14.4 Groupe d'emballage	II
Description	UN1133, ADHÉSIFS, 3, II, (D/E)
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	640D
Code de classification	F1
Code de restriction en tunnel	(D/E)
Quantité limitée (LQ)	5 L
Identificateur de danger ADR (numéro Kemmler)	33

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN1133
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	ADHÉSIFS
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3
14.4 Groupe d'emballage	II
Description	UN1133, ADHÉSIFS, 3, II, (10°C c.c.)
14.5 Polluant marin	NP
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)
Quantité limitée (LQ)	5 L
N° d'urgence	F-E, S-D

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK SAF30 15
Remplace la version : 02-janv.-2023

Date de révision 04-mars-2024
Numéro de révision 2

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC non applicable

Transport aérien (OACI-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN1133
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	ADHÉSIFS
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3
14.4 Groupe d'emballage	II
Description	UN1133, ADHÉSIFS, 3, II
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	A3
Quantité limitée (LQ)	1 L
Code ERG	3L

Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation

Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

P5a - LIQUIDES INFLAMMABLES
P5b - LIQUIDES INFLAMMABLES
P5c - LIQUIDES INFLAMMABLES

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK SAF30 15

Remplace la version : 02-janv.-2023

Date de révision 04-mars-2024

Numéro de révision 2

non applicable

Polluants organiques persistants

non applicable

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

non applicable

Réglementations nationales

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registrarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H300 - Mortel en cas d'ingestion

H301 - Toxique en cas d'ingestion

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H311 - Toxique par contact cutané

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H331 - Toxique par inhalation

H332 - Nocif par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H413 - Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques

Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances

Note C: Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères

Note D: Certaines substances susceptibles de se polymériser ou de se décomposer spontanément sont généralement mises sur le marché sous une forme stabilisée. C'est sous cette forme qu'elles figurent dans la troisième partie. Cependant, de telles substances sont parfois mises sur le marché sous forme non stabilisée. Dans de tels cas, le fournisseur doit faire figurer sur l'étiquette le nom de la substance, suivi de la mention «non stabilisé(e)»

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

PBT: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

EWC: Catalogue européen des déchets

LOW: List of Wastes (see <http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm>)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IATA: International Air Transport Association

OACI: ICAO-TI: Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK SAF30 15

Remplace la version : 02-janv.-2023

Date de révision 04-mars-2024

Numéro de révision 2

IMDG: International Maritime Dangerous Goods

RID: Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

Légende SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
AGW	Valeur limite d'exposition professionnelle	BGW	Valeur limite biologique
Plafond	Valeur limite maximale	SK*	Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Préparée par Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

Date de révision 04-mars-2024

Remarque sur la révision Sections de la FDS mises à jour: 3

Conseil en matière de formation Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation pour les opérateurs

Informations supplémentaires Aucune information disponible

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n°1272/2008 et règlement (CE) n°1907/2006 modifiés par le règlement (UE) n°2020/878

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK SAF30 15

Remplace la version : 02-janv.-2023

Date de révision 04-mars-2024

Numéro de révision 2

assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité